CNCEF assurance
les experts financiers, accompagnateurs de croissance

Communiqué de presse
Paris, le 25 février 2021

ASSURANCE-OBSÈQUES : LA CNCEF ASSURANCE POUR LE RENFORCEMENT DES BONNES PRATIQUES.

La CNCEF Assurance a pris connaissance de la recommandation émise par l'ACPR le 23 février dernier concernant la commercialisation des contrats d'assurance-vie liés au financement d'obsèques.

LL'association professionnelle regroupant des courtiers et mandataires d'assurance rejoint les bonnes pratiques délivrées par l'autorité de tutelle. L'ACPR a en effet apporté des évolutions qui seront de nature à faire monter en compétences les professionnels concernés. Particulièrement dans la clarté de l'information délivrée, y compris dans les publicités, et à améliorer la qualité du conseil lors de la commercialisation de ces produits.

La CNCEF Assurance salue également les travaux effectués par l'autorité de tutelle qui vont améliorer la protection du consommateur. En effet, 500.000 nouveaux contrats destinés au financement d'obsèques sont souscrits chaque année par les Français. Outre la déshérence des contrats, l'ACPR a insisté sur la nécessité d'une plus grande pédagogie financière s'agissant du mécanisme de financement des obsèques et du capital garanti. Ou encore le rachat ou la revalorisation du contrat.

"Plus généralement, ces dispositions vont dans le sens d'une plus grande responsabilisation des acteurs professionnels et d'une meilleure pédagogie des français dans le secteur de l'assurance" estime la CNCEF Assurance.

Contact presse :
Cyrille DARRIGADE - Attaché de presse - Tél. 06 20 17 40 41 - cyrille.darrigade@gmail.com